



**Service de la santé
publique**

BAP - Av. des
Casernes 2
1014 Lausanne

**Service des assurances sociales
et de l'hébergement**

BAP - Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

**Aux directions
des établissements médico-
sociaux**

Réf. : SASH/FCR

Lausanne, le 11 juillet 2014

Outil PLEX en 2015

Evaluation des soins requis au moyen de l'outil PLEX pour les résidents en court-séjour, en SPAH ou en attente d'évaluation Plaisir dès le 1^{er} janvier 2015

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Le nouveau régime de financement des soins en vigueur depuis 2011 prévoit une participation de l'assurance-maladie fixée uniformément pour toute la Suisse et échelonnée selon les douze niveaux de soins requis. La période transitoire permettant la poursuite d'accords tarifaires entre assureurs et fournisseurs de soins est arrivée à échéance fin 2013. Dans le canton de Vaud, ces accords portent notamment sur le financement forfaitaire des courts-séjours, des journées effectuées dans les SPAH et des attentes d'évaluation.

D'entente avec les assureurs, le dispositif actuel a été prolongé pour l'année 2014 mais dès le 1^{er} janvier 2015, toutes les journées d'hébergement facturées à l'assurance-maladie nécessiteront une évaluation.

L'outil Plaisir ne permet pas une évaluation rapide et n'est pas adapté aux séjours de courte durée en court séjour ou en SPAH. Les cantons utilisateurs de Plaisir, en concertation avec les associations faïtières et les assureurs, ont opté pour l'outil PLEX qui permet une évaluation rapide dans la journée et autorise la facturation à l'assurance-maladie.

S'est également posée la question du traitement des attentes d'évaluation en longs-séjours au vu de la disparition des forfaits. La nécessité d'une solution commune et uniforme a plaidé en faveur du recours à PLEX pour les attentes d'évaluation.

Les partenaires, associations faïtières, représentants des réseaux, fournisseurs informatiques, Centrale d'encaissement et services de l'Etat ont collaboré à la mise en place du dispositif futur. Nous vous informons ci-après des différentes mesures mises en place et des détails connus à ce jour.

Evaluations PLEX en 2015 – 4 juillet 2014

Les journées concernées

Journées de court-séjour

Tous les résidents en court-séjour devront être évalués avec PLEX. L'évaluation devrait avoir lieu le plus tôt possible, en principe le 3^{ème} jour. La participation de l'assurance-maladie sera échelonnée selon les 12 classes de niveau de soins requis en lieu et place des montants forfaitaires de CHF 63.- (HSK, Assura-Supra), respectivement CHF 62.30 (assureurs affiliés à tarifsuisse SA).

Une étude menée en 2013 par l'institut de santé et d'économie (ISE) montre que l'évaluation des soins requis dans un échantillon de 110 résidents de courts-séjours correspondrait en moyenne à une classe 7, c'est-à-dire à un financement LAMal de CHF 63.00. Autrement dit le financement reste globalement inchangé par rapport au forfait actuel.

Sous réserve de la décision du Conseil d'Etat, la participation de l'Etat au titre du financement résiduel restera forfaitaire et inchangée en 2015, soit CHF 36.30 par journée. Il n'est pas prévu non plus de modifier la participation des résidents à hauteur de CHF 10.80 par jour.

A noter que les normes concernant la dotation en personnel de soins et d'accompagnement fixées par la directive dotation sont également inchangées sur le principe puisqu'elles ne dépendront pas en 2015 du niveau de soins requis pour les courts-séjours.

Journées dans les structures de préparation et d'attente d'hébergement (SPAH)

Les résidents des SPAH devront également être évalués avec PLEX, comme les courts-séjours. La participation de l'Etat restera forfaitaire. Elle est fixée annuellement en tenant compte de la mission particulière de ces structures et de la participation de l'assurance-maladie. La participation des résidents au coût des soins est inchangée.

Journées de long-séjour en attente d'évaluation Plaisir dans les EMS et les divisions C

PLEX est introduit en long séjour pour remplacer les différents forfaits (attente d'évaluation de CHF 63.- et décès avant évaluation) et permettre ainsi aux établissements de facturer en attente de l'évaluation Plaisir. Tous les résidents de long séjour seront évalués par PLEX à l'admission. La facturation pour le début du séjour se fera sur la base de l'évaluation PLEX jusqu'à la date de l'évaluation PLAISIR. Puis les journées seront facturées sur la base de l'évaluation PLAISIR.

Journées d'attentes de placement dans les lits hospitaliers des hôpitaux avec division C.

Le forfait d'attente de placement applicable aux hôpitaux sans division C est réglé dans le cadre des conventions d'hospitalisation et reste valable en 2015.

Concernant les hôpitaux avec division C : les forfaits d'attente d'évaluation utilisés jusqu'ici pour les attentes de placement n'auront plus cours en 2015. La FHV est actuellement en discussion avec les assureurs pour trouver une solution concernant les patients hospitalisés dans les lits de soins aigus ou les CTR et déclassés en C. Votre association faitière vous informera le moment venu.

Les journées d'hébergement de long-séjour en division C utiliseront PLEX pour les attentes d'évaluation Plaisir, comme décrit plus haut.

Evaluations PLEX en 2015 – 4 juillet 2014

Les évaluations PLEX

L'outil PLEX

PLEX permet une évaluation du niveau d'aide et de soins requis beaucoup plus rapide que l'évaluation PLAISIR et dont le résultat est disponible sur le champ. En ce qui concerne son contenu, l'évaluation PLEX est un condensé de l'évaluation PLAISIR. L'évaluation PLEX n'est pas soumise au processus de relecture par les infirmières expertes d'EROS. PLEX fournit le niveau d'aide et de soins moyen de la personne par 24h, à 10 minutes près. Cet écart, d'au maximum 10 minutes dans presque tous les cas, est calculé par rapport à la mesure plus précise que fournirait PLAISIR pour le niveau d'aide et de soins de la même personne.

Financement des évaluations

Le coût des évaluations PLEX (évaluation elle-même + indemnisation de l'évaluateur) sont à charge du fonds Plaisir dans les cas suivants :

- évaluation pour un court-séjour (1 évaluation par séjour) ;
- évaluation pour un séjour dans un SPAH (1 évaluation par séjour)
- évaluation à l'admission lors d'un long séjour (la première évaluation)

Le fonds sera alimenté comme aujourd'hui par une retenue de la CEESV sur le financement résiduel versé par l'Etat. Les tarifs du financement résiduel tiendront compte du montant de la retenue.

La formations des évaluateurs PLEX

La commission technique Plaisir, en collaboration avec la société Eros, l'Institut de santé et d'économie (ISE) et les cantons concernés, a organisé les formations pour les futurs utilisateurs de PLEX. Dans le canton de Vaud, les formations sont entièrement à charge du fonds Plaisir.

Vous trouvez ci-après les dates prévues pour les formations et les modalités d'inscription. Les inscriptions aux formations sont recensées par le Centre de formation de l'AVDEMS pour tous les établissements vaudois.

Les dates des formations se trouvent en annexe sur le formulaire d'inscription. Sauf avis contraire, les formations se dérouleront au Bâtiment administratif de la Pontaise, av. des Casernes, 2, salle 001. Le lieu vous sera toutefois confirmé le moment venu.

Inscriptions :

Nous vous remercions de bien vouloir annoncer au moyen du formulaire en annexe les personnes à former. Le nombre de places est limité, nous devons veiller à ce que chaque établissement puisse être efficient dès le 1er janvier 2015, les principes suivants ont été retenus :

Première session (novembre à décembre 2014), prioritairement pour :

- Les évaluateurs PLAISIR ;

Evaluations PLEX en 2015 – 4 juillet 2014

- Un évaluateur PLEX par établissements pour les longs-séjours, en l'absence d'un évaluateur PLAISIR en interne ;
- Deux évaluateurs PLEX pour les établissements ayant une importante activité dans le domaine des courts-séjours ;
- Un évaluateur PLEX pour les établissements ayant une activité modérée dans le domaine des courts-séjours.

Deuxième session (début 2015), prioritairement pour :

- Un second évaluateur PLEX par établissements pour les longs-séjours.

D'autres formations seront organisées courant 2015, merci de nous faire part de vos vœux (nombre de personnes encore à former) dans la zone idoine dudit formulaire.

Les formulaires d'inscriptions sont à retourner au Centre de formation de l'AVDEMS à l'adresse suivante :

laetitia.munaf@avdems.ch

d'ici au 31 août 2014. Pour chaque personne merci d'indiquer trois dates possibles, en cas de préférences, les notifier de la manière suivante : (1) pour le premier choix, (2) pour le deuxième choix, (3) pour le troisième choix. Une confirmation vous sera adressée au moins 30 jours avant la date de la formation par l'Institut de santé et d'économie (ISE).

Les outils informatiques

Les fournisseurs informatiques des EMS, Sadies, Magnenat et Ordi-Conseil, vont adapter les outils de manière à permettre une émission automatique de la facture.

Vous recevrez des informations complémentaires de la part de votre fournisseur informatique.

Les établissements qui sont équipés par d'autres fournisseurs que ceux mentionnés ci-dessus peuvent obtenir les informations sur le format du fichier d'échange auprès de la CEESV, M. Olivier Rochat.

Traitement des CSB

Le traitement des CSB sera identique que pour le long séjour. Les accords concernant les avances de l'Etat pour les CSB s'appliquent automatiquement aux séjours évalués par PLEX.

Suite et prochaine communication

Si besoin, un complément d'information vous sera adressé cet automne, soit par les deux services SSP et SASH, soit directement par vos organisations faitières ou vos fournisseurs informatiques.

Evaluations PLEX en 2015 – 4 juillet 2014

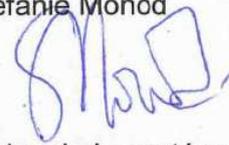
En vous remerciant de l'attention que vous prêterez au présent courrier et de votre aimable collaboration, nous vous prions d'accepter, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Fabrice Ghelfi



Chef du service des assurances sociales et
de l'hébergement

Stéphanie Monod



Cheffe du service de la santé publique

Copies :

- *Avdems, Federems, FHV, CHUV, Réseaux ARC, ARCOS, RNB, PSHL, fournisseurs informatiques Sadies, Magnenat, Ordi-Conseil, CEESV*

Annexe :

- *Formulaire d'inscription*